9629

Le 4e fer. 1700

Invre faict des biens de la communauté

du Sr. thibierge & sa feme.

L'an mil sept cent le quatrième febvrier huict heures du matin à la Requeste de Sr. Jacques thibierge Mre armurier du Roy en cette ville tant en son nom accause de la communauté de bien qui a esté entre luy & défuncte Marianne Joly jadis sa femme que comme tuteur des Enfans mineurs de luy et d'Elle élu de l'avis des parens et amis desd. mineurs pardevant Monsieur Jacques Alexis de fleury deschambault Escuyer coner du Roy lieutenant gal commis au siège de la jurisdiction Royalle de l'isle de Montreal, par l'acte expédié par Mre Adhemar greffier de lad. & c le jour d'hier en la presence de Sr. françois le Maistre de la Mauville Md Bourgeois de cette ville subrogé tuteur élu par lad. acte desd. mineurs habiles à se dire et porter héritiers de leurd. defuncte mère à la conservation des biens et droicts desd. parties et de qui'il appartiendra à Esté par le nottaire gardenottes du Roy Nore lors résident aud. villemarie en présence des Srs. Jacques charbonnier marchand de cette ville, et denis la Cassaigne menuisier demeurant en cette ville tesmoins soussignés faict bon et fidel inventaire et description de tous les biens meubles, titres papiers et Enseignemens, argent monnoyé ou non monnoyé trouvez et Estans dans la maison ou lad. défuncte et décédée montrez, enseignez et mis en Evidence par lad. Sr. thibierge

après

Archives judiciaires
Palais de Justice
MONTREAL, - Canada.

après serment par luy faict es mains du. no^r de n'avoir pris ny détourné aucuns biens de la^de succession Sur les peines a luy données à Entendre, iceux biens prisez et Estimez par les Srs Ignace gamelin, Jean le Maistre de lalongé et charles milot pris pour tiers tous marchands de cette ville y demeurans rue St. Paul qui après serment par eux presté au^d. no^re ont promis de faire la^d. prisé en leur Conscience en Egard au tems present aux sommes de deniers Selon et ainsy qu'il Ensuit Et ont Signé

Jaques Thibierge — Lamorille
D. Lacassaigne — gamelin — Jean Lemaistre
charles milot — i. charbonnier
P.Raimbault

Premièrement dans la chambre Et logement ou la^d. defuncte Est décédée a été trouvé

Archives judiciaires
Palais de Justice
PARIS

Six chaises Et une table de merizier assez vielle dont deux ayant chacun un pied de derrière cassé, prisé ensemble à dix huict livres	I8ttt
Item un chaslit et une couchette de merizier sans aucune façon, dix huict livres	I8 tt
Item un cofre de noyer vieux, vingt cinq livres	25 tt
Item un autre cofre de pin vieux quatre livres	4 tt
Item une méchante armoire de pin à une porte clouée sans assemblage trois livres	3 tt
Item deux litz de plume estimez l'un portant l'autre à quatre vingt livres les deux	80 tt

Item une grande Couverte verte quinze livres		I5 tt
Item une autre couverte verte demy usée et une de poil dehein (sic)	dix sept livres	I7 tt
Item une couverte blanche	douze livres	I2 tt
Item le tour de lict de serge verte vieux avec le ciel et la paillasse	quinze livres	I5 tt
Item deux traversins de lit avec trois petits oreillers de plume & une paillasse	quinze livres	I5 tt
Item une vieille cave garnie de douze flaçons vides	quinze livres	I5 tt
Item une cassette vieille	trois livres	3 tt
Item une paire de seaux ferrez	six livres	6 tt
Item une grande chaudière de cuivre jaune et deux petittes dont une de cuivre jaune et l'autre de cuivre rouge toutes vieilles	douze livres	I2 tt
Item une petite marmitte de fer	quatre livres	4 tt
Item trois poeslons, trois fricquetz et une cuillère à pot le tout de cuivre jaune et rouge	sept livres	7 tt
Item deux vielles poelle et un gril de fer	huict livres	8 tt
Une passoire de cuivre jaune	quatre livres	4 tt
Item une paire dechenet avec la pelle à feu le tout vieux de fer	dix livres	I0 tt
Item deux paires de fers à flasquer	huict livres	8 tt
Item un fuzil de traitte	quinze livres	I5 tt

Archives judiciaires
Palais de Justice
MONTREAL - PQ

Item un miroir	cinquante Sols	2 tt IO S
Item deux chandeliers de cuivre jaune quatre livres		4 tt
Item un Rechaux de cuivre et une broche de fer le tout vieux	trois livres	3 tt
Item trois petittes vergettes de lits six livres		6 tt

En suite le linge.

Premièrement

Item trois draps de melis de cinq aulne pièce qui ont servi

Item deux autres draps de melis de quatre aulne pièce qui ont pareillement servy

Item quatre autres draps de toille de chanvre neuf de cinq aulne pièce

Item quatre draps de même toille plus petits

Item deux autres draps de toille de Rouen demy usez

Un autre drap de toille de chanvre vieil six au^{e} draps fort usez le tout prisé à la so^{e} de cent trente deux livres Cy I32 tt

Item une douzaine de serviette et deux nappes de toille blanche Dix sept livres I7 tt

Item une douzaine et demy de serviette de toille de chanvre et deux napes de même dix huict I8 tt

Deux autre douzaines de serviettes et Six napes fort usez Dix livres IO tt

Archives judiciaires
Palais de Justice
MONTREAL, - Canada.

Ensuit la vaisselle.

Premièrement une tasse d'argent & une douzaine
et demy d'assiette d'Etain

Item trois grands platz et quatre mazarins (I)

Item une pinte une chopine un demyart Et une
Roquille le tout d'Etain ayans servy pesant
quarante sept livres a vingt so la livre 47 tt

Item trois potz & deux assiettes de faillance et
un plat de terre le tout cassé et feslé
Une livre I tt

Item dix fourchette d'acier à trois fourche
vielle trente sols I ttIOs

Item une douzaine de cuillères d'estain vieilles
vingt cinq sols I tt 5s

Ensuivent les outils trouvez
dans la boutique dud. Sr Thibierge.

Premièrement
Une enclume Cent livres IOO tt

En faisant lequel Inventaire led. Sr tibierge a
déclaré qu'il a et appartient de lad. commauté
deux Etaux à son usage qui sont à présent à quebec
et dont il fera faire la prisée par Expert lors-
qu'il Les aura en sa possession et a signé

Jacques Thibierge

(I) Gobelet en verre

Ensuit l'argenterie

premièrement une tasse d'argent pesante six once

Et demy trente livres cy 30 tt

Et après avoir vacqué jusquez`à midy sonné a esté

cessé la vacation remise a ce `jourd'huy deux

heures de relevée.

Et ont signé la morille i charbonnier

Jaque Thibierge

Charles milot ignace gamelin Jean Lemaistre

D. Lacassaigne

En continuant led. Inventaire deux heures de Relevée

Du dit jour en présence que dessus à la Susd. Requet-

te a Esté par led. No^re soubsignez Inventorié ce qui

suit

Premièrement une cuve à lescive Vieille Estimée

quatre livres 4 tt

Item une jeune truye estimée huict livres 8 tt

Total 599 tt 5

Ensuivent les tittres papiers et Enseignemens

Premièrement le contract de Mariage d'Entre led.

Sr. Thibierge et lad. deffuncte marianne Joly

aux clause y contenues passé pardevant M^e genaple

no^re de la prevosté de quebec le dix septième jour

d'octobre mil six cent quatre vingt huict

Inventorié & Cotté Un

Archives judiciaires

Item une quittance du Sr. Jean Joly aud. Sr. thibierge pour les causes y enoncées passé soubs le Seing privé dud. Sr. Joly le 20e avril 1690 Inventorié deux

Item une quittance de la veufve Cliche au profit dud. Sr. tibierge pour le prix de l'Enclume cy-dessus Inventoriée passée devant Me Gilles Rageot Ne en la Prevosté de quebec le cinquième Juillet mil six cent quatre vingt neuf. Inventorié trois

Item led. acte de tutelle Inventorié quatre

Ce faict tout le Contenu cy dessus Inventorié a Esté de Consentement dud. Sr. Subrogé tuteur laissé en lad. maison et garde et possession dud. Sr. thibierge qui s'en est volontairement chargé Et a promis du tout tenir compte, Rendre et de présenter Sans Crue quand a qui et ainsi qu'il appartien dra et ont tous signé

Jacques Thibierge La morille
charles milet ignace gamelin
Jean Le Maistre D. La cassaigne
i Charbonnier

P. Raimbault
No.re

Archives judiciaires
Palais de Justice
MONTREAL - Canada.